**Formulaire de saisine indispensable du référent égalité – signalement d’un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d’agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation (1)**

Je soussigné(e) ........................................... *(Nom, Prénom* Ou *Champ laissé libre si l’intéressé fait le souhait de l’anonymat)*, souhaite porter à votre connaissance, en qualité de :

[ ]  victime

[ ]  témoin

Les évènements suivants caractérisant un fait de :

[ ]  Violence

[ ]  Discrimination

[ ] Harcèlement moral

[ ]  Harcèlement sexuel

[ ]  Agissement sexiste

[ ]  Menaces

[ ]  Acte d’intimidation

Dans la collectivité/ l’établissement public de ....................................... *(mention obligatoire afin d’identifier le référent compétent) :*

Date des faits : ...................................

Description des faits :

Avez-vous connaissance de faits similaires dans cette même collectivité et par les mêmes auteurs ? [ ]  Oui [ ]  Non

Autre(s) témoin(s) des agissements :

Observation(s) :

Courrier électronique *(Recommandé afin de traiter utilement le signalement et de permettre un échange avec le référent en charge de la saisine) : ..................................................................................................*

Signature :

Choix de l’anonymat : [ ]  Oui [ ]  Non

**Tout document jugé utile, quel que soit le support ou la forme, de nature à étayer le signalement peut être joint à la saisine.**

*(1)Le présent formulaire de saisine est adressé à l’adresse électronique suivante : signalement@cdg51.fr*

*OU*

*Par courrier sous pli confidentiel, à l’attention du référent égalité, à l’adresse suivante :*

*11 Rue Carnot, 51000 – Châlons-en-Champagne.*

*(2) Le référent est soumis aux obligations de confidentialité, de discrétion professionnelle, d’impartialité et de neutralité. Il veille en outre au respect des droits relatifs à la protection des données. Il ne pourra, sans votre accord, fournir les informations confidentielles issues des échanges à l’autorité territoriale de votre collectivité.*

Sous réserve de votre accord, ce formulaire ainsi que l’ensemble des documents joints pourront être transmis à votre autorité territoriale, ou à la personne compétente, pour pouvoir s’assurer du traitement des faits. En ce sens, ces documents pourront également être utilisés dans le cadre d’une enquête administrative.

L’article L121-11 du Code général de la fonction publique et l’article 40 du Code de procédure pénal imposent à tout agent public qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République. Dès lors, le Centre de gestion de la Marne pourra, en vous en informant, en donner avis au procureur de la République.

Ce traitement est licite au regard de l’article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD) en ce qu’il est nécessaire au respect d’une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis.

Les données recueillies sont nécessaires à la bonne instruction de votre demande. Elles sont destinées exclusivement aux personnes habilitées à connaître du signalement, à savoir le référent signalement et les services professionnels internes du Centre de Gestion de la Marne. En cas de nécessité de communication des données personnelles à des personnes tiers ayant besoin d’en connaître pour le traitement de la situation, une demande d’autorisation préalable est adressée à l’intéressé. Les tiers seront soumis aux mêmes exigences de confidentialité.

Délai de conservation des données :

•les données relatives à une saisine considérée dès son recueil, par le référent signalement, comme n’entrant pas dans le champ du dispositif, sont détruites sans délai ;

•lorsque la saisine est recevable, les données relatives à cette saisine sont détruites par le référent signalement dans un délai de 6 mois à compter de la clôture de l’instruction de la demande initiale.

•lorsque des mesures sont prises par les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, les données relatives à la saisine sont conservées jusqu’au terme des procédures engagées.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu’aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

-d’un droit d’accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant,

-du droit à la limitation d’un traitement vous concernant.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au Centre de Gestion de le Marne à l’adresse : signalement@cdg51.fr. Un justificatif d’identité sera requis pour toute demande d’exercice de droit.

Si vous souhaitez plus d’informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez:

-consulter le site de la CNIL: <https://www.cnil.fr/>

-contacter le Délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion : <https://www.agirhe.cdg54.fr/TDB/rgpd.aspx>